

Appendice III

Recommandations de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé

Préambule

L'Équipe spéciale apporte son soutien à la mission du Cadre intégré, dont le but est de renforcer la capacité commerciale des PMA de s'intégrer dans le système commercial multilatéral afin de réduire la pauvreté et de tirer parti d'un accroissement de l'accès aux marchés. Elle réaffirme le mandat du Cadre intégré:

- intégrer le commerce dans les plans de développement national des PMA et dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP); et
- faciliter la fourniture coordonnée de l'assistance technique liée au commerce pour répondre aux besoins identifiés par les PMA;
- développer la capacité des PMA de commercer, notamment par le renforcement des capacités et en remédiant aux contraintes du côté de l'offre.

Étant donné l'évolution de la situation, le Cadre intégré devrait compléter les discussions en cours sur l'aide pour le commerce et d'autres initiatives connexes.

L'engagement d'intégrer le commerce dans les processus de développement national, comme celui des CSLP, est essentiel pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Le Cadre intégré est, à cette fin, un outil et un moyen. Il s'inscrit dans le cadre plus général du soutien des donateurs et de leur programmation autour des plans et des priorités de développement d'un pays.

L'Équipe spéciale veut renforcer le processus du Cadre intégré, en s'appuyant, si possible, sur la structure et les modalités existantes, et il souhaite continuer à bénéficier de la participation pleine et entière des six organisations du Cadre intégré (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD).

Le Cadre intégré renforcé devrait être guidé par les principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris, comme l'harmonisation entre les donateurs, l'utilisation des systèmes nationaux, la promotion de l'appropriation et la participation des intéressés, tels que le secteur privé local. L'atout du concept du Cadre intégré et le potentiel qu'il offre pourraient être considérés comme une méthodologie pour la fourniture ultérieure de l'assistance liée au commerce.

Conformément à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, le Cadre intégré renforcé devrait comprendre les trois éléments spécifiques ci-après:

- fournir un financement accru, prévisible et additionnel sur une base pluriannuelle;
- renforcer le Cadre intégré à l'intérieur des pays, y compris par une intégration du commerce dans les plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté nationaux; par un suivi plus effectif des études diagnostiques sur l'intégration du commerce et de la mise en œuvre de matrices d'action; et par une coordination renforcée et plus effective entre les donateurs et les parties prenantes du Cadre intégré, y compris les bénéficiaires;
- améliorer la structure de prise de décisions et de gestion du Cadre intégré pour assurer une fourniture effective et en temps voulu des ressources financières et programmes accrus.

1. Portée

Il est proposé de modifier le guichet 1 actuel pour soutenir l'accroissement des capacités à l'intérieur des pays et pour couvrir un ensemble d'activités de base. Il est proposé d'appeler cela la "catégorie 1". Le guichet 2 actuel devrait être modifié pour faciliter la mise en œuvre accrue des activités identifiées comme prioritaires dans la matrice d'action. Il est proposé d'appeler cela la "catégorie 2".

1.1 Champ d'application

Il faudrait élargir le champ d'application du Cadre intégré pour y inclure:

- des activités en amont – renforcement des capacités pour aider les pays à entreprendre une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) et à intégrer l'EDIC dans leurs plans de développement nationaux comme le CSLP;
- une EDIC élargie, portant sur des questions plus générales liées au commerce, comme l'évaluation des besoins d'infrastructure, y compris les questions connexes relatives à la conception des politiques et les questions transversales et régionales, en cas de demande, et une réponse aux besoins découlant des processus de libéralisation du commerce en cours et de nouvelles règles commerciales, y compris le PDD;
- la mise à jour périodique de l'EDIC, lorsque cela est nécessaire;
- des activités en aval, portant sur l'intégration dans le processus du CSLP, la préparation de l'exécution des projets et programmes identifiés dans les matrices d'action et l'exécution des projets, y compris les projets axés sur la suppression des contraintes du côté de l'offre, en fonction de critères à définir.

Les principaux domaines pouvant faire l'objet d'une intervention, définis dans les modalités concernant le guichet 2, resteraient les mêmes et soutiendraient des activités relais identifiées dans les matrices d'action. Le mandat existant pour le guichet 2 comprend les points suivants:

- renforcement des institutions pour traiter les questions de politique commerciale;
- renforcement des capacités de production pour l'exportation;
- renforcement des services d'appui au commerce;
- renforcement de la capacité de facilitation des échanges;
- formation et mise en valeur des ressources humaines;
- assistance pour la mise en place d'un cadre réglementaire et politique lié au commerce qui encourage le commerce et l'investissement.

1.2 Modalités

Catégorie 1: Il s'agirait de fournir des ressources du Fonds d'affectation spéciale qui sont à la disposition de tous les pays bénéficiant du Cadre intégré pour des fonctions essentielles, compte tenu

des autres financements disponibles et sur la base des activités en cours dans le secteur du commerce. Les activités visées seraient les suivantes:

- renforcement des capacités humaines en amont;
- préparation et/ou mise à jour d'une EDIC;
- fourniture d'un soutien à l'unité nationale de mise en œuvre et aux institutions clés, y compris fourniture de ressources humaines et de petit matériel, notamment des ordinateurs, etc.;
- assistance pour faciliter l'intégration dans le plan de développement national.

Catégorie 2: Il s'agirait de fournir des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour financer les activités identifiées dans la matrice d'action, compte tenu des autres financements disponibles et de la qualité des projets. Le Fonds d'affectation spéciale accorderait un financement relais pour le lancement des activités identifiées dans l'EDIC, telles que la préparation de projets, et la réalisation d'études de faisabilité, et pour financer des projets de plus petite taille, y compris des projets d'amorçage. Les activités/projets sont notamment les suivants:

- assistance pour la mise en œuvre des engagements spécifiques pris dans le cadre de l'OMC et des autres engagements en matière de politique commerciale;
- activités préparatoires pour le développement de l'infrastructure et les projets d'infrastructure;
- activités axées sur l'harmonisation des matrices d'action avec les plans de développement nationaux, la définition des priorités et l'analyse des coûts et des avantages en vue de la conception et de l'exécution de projets;
- fourniture d'une assistance supplémentaire à l'unité nationale de mise en œuvre et aux institutions clés;
- assistance pour l'élaboration d'un plan commercial national et/ou de programmes sectoriels;
- assistance pour la conception de projets dans le cadre des processus de programmation réguliers, tels que les Groupes consultatifs de la Banque mondiale et les tables rondes du PNUD.
- exécution indépendante de petits projets identifiés dans les matrices d'action EDIC.

Pour les activités de mise en œuvre plus vastes, identifiées dans la matrice d'action, comme les projets d'infrastructure, il faudrait faire appel à des mécanismes de soutien autres que le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré, par exemple par l'intermédiaire des Groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD. L'un des objectifs du Cadre intégré est d'aider à mobiliser ces ressources et d'assurer la cohérence. Des renseignements sur les autres ressources disponibles pour la mise en œuvre des activités décrites dans les matrices d'action devraient être fournis dans les rapports concernant le Cadre intégré.

1.3 Pays visés

Le Cadre intégré est destiné aux PMA.

2. Gestion et opérations à l'intérieur des pays

Le Cadre intégré doit être mieux aligné, intégré et séquencé par rapport au CSLP et aux plans de développement nationaux ainsi qu'aux programmes de développement de la politique commerciale et du secteur privé. Le but devrait être d'harmoniser sur la base d'une approche commune pour les différents secteurs économiques, qui serait déterminée dans les pays en fonction des besoins. S'il est impératif que les PMA intègrent le commerce dans leurs plans de développement, il faut aussi que les donateurs et les organisations l'intègrent mieux dans leur planification et leur programmation.

Bien que les pays bénéficiant du Cadre intégré aient des structures de direction et de gestion différentes, quelques pratiques optimales ont été identifiées. Le Cadre intégré devrait utiliser et renforcer les structures existantes identifiées comme étant les plus efficaces, y compris celles qui ont été identifiées lors de l'atelier de simulation du Cadre intégré, organisé à Addis-Abeba en septembre 2005.

2.1 Mécanismes institutionnels

Pour assurer une participation et une coordination à un niveau élevé et pour obtenir un engagement politique, il faudrait établir un comité interministériel de haut niveau. Cette action devrait être dirigée au niveau ministériel et devrait être coordonnée par le Ministère du commerce, des finances ou du plan ou par un autre ministère, la décision appartenant à chaque pays. La collaboration étroite des Ministères du commerce, du plan et des finances est indispensable.

Pour soutenir la mise au point de l'EDIC et la mise en œuvre des matrices d'action, il faudrait établir un processus faisant largement intervenir les parties prenantes, y compris les représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile.

Afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre intégré, il faudrait renforcer le point de coordination du Cadre intégré, notamment en créant, le cas échéant, une unité nationale de mise en œuvre. Le point de coordination, désigné par les autorités nationales, est chargé de coordonner les activités du Cadre intégré dans le pays, en consultation avec le secrétariat du Cadre. Le Cadre intégré fournira des ressources, en fonction des besoins, pour renforcer cette capacité, y compris des ressources de secrétariat (humaines et matérielles), de préférence par le recours à des experts locaux. L'unité pourrait être établie au sein d'une administration appropriée ou en dehors des structures gouvernementales normales, en fonction des exigences spécifiques des pays. Le point de coordination devrait faire rapport au comité interministériel dans le cadre du processus de planification du développement.

Pour fournir une réponse effective et éviter les doubles emplois, les organisations, les donateurs et les bénéficiaires doivent travailler ensemble dans le cadre des processus locaux. À cette fin, il est essentiel qu'un facilitateur local des donateurs, doté d'un mandat précis adapté à la situation locale, soit nommé par les donateurs en consultation avec les autorités locales. Son principal objectif sera d'aider à intégrer le commerce dans la programmation des donateurs afin d'assurer la mise en œuvre en temps voulu des matrices d'action.

Les organisations du Cadre intégré ont un rôle essentiel à jouer au niveau national dans l'intégration du commerce dans le développement. Le rôle de chaque organisation dans le programme du Cadre intégré dans chaque pays sera défini par le biais d'un dialogue entre les organisations, les autorités locales chargées du développement, le point de coordination et le secrétariat du Cadre

intégré. Leur rôle comprend principalement la participation au processus de diagnostic, la mise en œuvre, la gestion des fonds au niveau local, et le suivi et l'évaluation. Pour faciliter l'engagement des organisations au niveau national, il faudrait adopter une approche fondée sur des programmes. Pour jouer pleinement leur rôle, les organisations devraient fournir, au niveau local, les compétences requises en matière de commerce et de développement et, à cet effet, elles devraient renforcer leur capacité de base dans le domaine du commerce et du développement.

2.2 Le processus de l'EDIC

Il est important que le pays bénéficiaire prenne lui-même l'initiative de préparer et/ou de mettre à jour son EDIC, notamment de sélectionner l'organisme d'exécution en consultation avec le secrétariat du Cadre intégré. L'équipe chargée de l'EDIC devrait comprendre des experts locaux et devrait collaborer étroitement avec l'équipe nationale chargée du CSLP.

Afin de faciliter la concordance, le partage d'informations et la mise en œuvre, il faudrait élaborer un modèle global pour les EDIC qui devrait servir à guider le processus. Le contrôle de la qualité des EDIC serait effectué en dernier ressort par le pays bénéficiaire avec l'appui de l'organisme d'exécution. L'EDIC devrait être un document évolutif et devrait être séquencé et synchronisé en fonction du processus de planification du développement national, notamment le CSLP, éventuellement par l'établissement d'un plan commercial national. Le point de coordination devrait se charger de mettre à jour l'EDIC et de l'intégrer dans le plan de développement national. Les six organisations du Cadre intégré ont une précieuse contribution à apporter au processus de l'EDIC. Normalement, elles ont toutes un rôle à jouer dès le début du processus.

2.3 Relations entre les capitales des PMA et Genève

Le processus du Cadre intégré dans les pays devrait être piloté à partir du pays et non depuis Genève.

Le point de coordination devrait développer activement des relations étroites avec le secrétariat du Cadre intégré, et un processus continu d'échange d'informations devrait être maintenu entre le point de coordination et le secrétariat du Cadre intégré.

Le Cadre intégré devrait coiffer les initiatives nationales et régionales concernant les capacités commerciales.

2.4 Rôle des organisations du Cadre intégré

Les organisations continueront de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Cadre intégré. Comme il est indiqué plus haut, chaque pays déterminera, en consultation avec le Secrétariat du Cadre intégré, quels organismes ou organisations sont les mieux à même de poursuivre les activités du Cadre intégré, en faisant fond sur leurs avantages comparatifs et leur mandat. La participation des organisations du Cadre intégré aux projets et programmes devrait se faire sur la base du coût intégral.

3. Direction, gestion d'ensemble et administration

L'Équipe spéciale reconnaît que l'efficacité du Cadre intégré est entravée par la structure de gestion fragmentée existant actuellement et par la division non optimale des tâches entre les différentes organisations, principalement entre l'OMC (secrétariat), la Banque mondiale (diagnostic) et le PNUD (Fonds d'affectation spéciale), ainsi que par l'absence de cadre de responsabilité précis.

L'Équipe spéciale ne propose pas de créer une nouvelle organisation. L'approche proposée a pour principal objectif de transférer la responsabilité au niveau des pays tout en consolidant la gestion

et l'administration. Pour tirer parti, autant que possible, des atouts des structures existantes, l'Équipe spéciale recommande de modifier la structure de gestion et de direction en proposant de conserver le Comité directeur du Cadre intégré comme instance dirigeante générale, de transformer le Groupe de travail du Cadre intégré (GTCI) en un conseil auquel participeraient davantage les bénéficiaires et les donateurs, et de faire du secrétariat un Secrétariat exécutif dirigé par un administrateur en chef. Le Cadre intégré continuerait de s'appuyer sur les organisations pour s'acquitter de son mandat.

3.1 Le Comité directeur

Le Comité directeur, fondé sur l'actuel Comité directeur du Cadre intégré, devrait définir les orientations générales, suivre les progrès accomplis et offrir un cadre pour l'échange de données d'expérience. Il devrait se réunir au moins une fois par an.

3.2 Le Conseil

Un Conseil serait placé sous l'autorité du Comité directeur. Ce Conseil, fondé sur l'actuel groupe de travail du Cadre intégré, devrait rester de petite taille mais sa composition devrait être rééquilibrée. Il comprendrait toujours des représentants des bénéficiaires, des donateurs et des organisations. Le Conseil se réunirait aussi souvent que nécessaire pour mener ses activités, pour assurer une surveillance et donner des orientations et pour définir les critères programmatiques et les critères d'attribution.

3.3 Le secrétariat

Le secrétariat doit intégrer des fonctions de gestion au niveau mondial afin d'améliorer l'exécution (efficacité et efficience) et de garantir une plus grande responsabilité. En conséquence, il devrait devenir un Secrétariat exécutif dirigé par un administrateur en chef, responsable devant le Conseil. L'administrateur en chef serait choisi par le Conseil.

L'Équipe spéciale recommande que le secrétariat du Cadre intégré soit une petite unité indépendante, établie à Genève, et qu'il soit installé administrativement au Secrétariat de l'OMC, tout en étant nettement séparé de lui.

Le secrétariat du Cadre intégré serait chargé:

- d'assurer le secrétariat des organes directeurs,
- de proposer au Conseil un programme de travail et un budget annuels, y compris des crédits pour le personnel,
- de proposer au Conseil des critères programmatiques et des critères d'attribution,
- d'établir des rapports de fond et des rapports financiers,
- de coordonner le soutien aux pays,
- d'assurer la gestion financière, y compris la gestion du Fonds d'affectation spéciale,
- d'identifier de nouvelles sources de financement,
- de maintenir des relations étroites avec les unités nationales de mise en œuvre,

- de maintenir des relations étroites avec les organismes d'exécution,
- d'établir des contacts avec les parties prenantes,
- de faire connaître les pratiques optimales, notamment au moyen d'un site Web,
- d'assurer le suivi et l'évaluation,
- d'exécuter les autres tâches qui lui seront confiées par le Conseil,
- d'élaborer des stratégies pour associer le secteur privé aux travaux du Cadre intégré.

Tout en reconnaissant que la nouvelle structure du personnel du secrétariat du Cadre intégré devrait être déterminée par le Conseil et par l'administrateur en chef, l'Équipe spéciale recommande que l'administrateur en chef soit recruté au mérite par le Conseil et relève directement de lui. Le personnel sera aussi recruté au mérite. Le personnel affecté à l'actuelle Unité de mise en œuvre du programme du Cadre intégré devrait être incorporé dans le Secrétariat exécutif.

3.4 Direction locale

Conformément à la section 3 ci-dessus, le point de coordination devrait être chargé de la mise en œuvre du Cadre intégré au niveau national.

4. Suivi et évaluation

Il n'existe pas actuellement de mécanisme unique de suivi et d'évaluation adéquat pour le Cadre intégré, de sorte qu'il est difficile d'évaluer les résultats.

- il faut élaborer et mettre en place, à titre prioritaire, un système effectif de suivi et d'évaluation, tant au niveau mondial qu'au niveau national;
- pour encourager le partage de données d'expérience, le Comité directeur devrait exposer, à chacune de ses sessions, l'expérience de certains membres du Cadre intégré au niveau des pays;
- il faudrait maintenir des liens avec l'OCDE pour tirer parti de la base de données OMC/OCDE/CAD concernant l'assistance liée au commerce;
- il faudrait nommer un vérificateur indépendant.

5. Financement

L'Équipe spéciale recommande d'accroître la prévisibilité du financement pour les bénéficiaires ainsi que le niveau du financement, notamment en identifiant de nouvelles sources de fonds.

5.1 Niveau du financement

À sa réunion annuelle en 2005, le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI a pris note d'une estimation selon laquelle un montant de 200 à 400 millions de dollars EU serait nécessaire sur cinq ans, sur la base des besoins prévus pour 40 pays. Sur la base des

recommandations susmentionnées, il a été procédé au calcul des coûts indicatifs du Cadre intégré renforcé (voir l'annexe).

Une fois nommé, l'administrateur en chef devrait établir un plan de travail et un budget triennal à horizon mobile, qui serait soumis à l'approbation du Conseil.

5.2 Engagements des donateurs et fourniture de fonds

La prévisibilité du financement est importante. Les donateurs devraient faire des annonces de contributions indicatives pluriannuelles, si possible sur une période de trois à cinq ans, même si les engagements/obligations effectifs sont sur une base annuelle. Il devrait y avoir un financement multilatéral et bilatéral. L'affectation des fonds n'est généralement pas souhaitable bien qu'il puisse y avoir une certaine flexibilité dans la façon dont les donateurs financent certains aspects du Cadre intégré.

5.3 Sources de financement

Il faudrait identifier de nouveaux donateurs qui devraient être invités à participer, y compris des donateurs du secteur privé, tant au niveau national qu'au niveau international.

5.4 Allocation des ressources

Le financement au titre de la catégorie 1 destiné aux activités de base devrait être prévisible. Les décaissements devraient être décidés par le point de coordination en consultation avec le secrétariat du Cadre intégré.

Le financement au titre de la catégorie 2 sera fondé sur les demandes adressées par le point de coordination au secrétariat du Cadre intégré.

6. Arrangements transitoires

L'Équipe spéciale formule ces recommandations étant entendu que certains domaines doivent être précisés. Elle reconnaît en outre qu'il sera important d'assurer la continuité des activités en cours et des activités prévues du Cadre intégré pendant la période de transition.

Annexe

Recommandations de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé

Calcul des coûts indicatifs du Cadre intégré renforcé

Ce projet de calcul des coûts est basé sur la participation de 40 PMA et porte sur une période initiale de cinq ans. Les coûts indicatifs s'élèvent au total à environ 400 millions de dollars EU; ils comprennent les trois éléments suivants:

- catégorie 1: coûts du soutien des fonctions essentielles (77 millions de dollars);
- catégorie 2: coûts du soutien de la mise en œuvre de la matrice d'action (320 millions de dollars);
- coûts du Secrétariat exécutif (14 millions de dollars).

Il est admis que les pays ont des points de départ et des besoins différents. Par conséquent, le calcul des coûts par pays et des coûts totaux devrait être considéré comme indicatif. Les programmes de travail devront être adaptés en conséquence. Par exemple, il ne sera pas nécessaire d'entreprendre des activités pré-EDIC dans les pays qui ont déjà effectué une EDIC.

Les activités seront financées par un fonds multilatéral d'affectation spéciale et dans le cadre de la coopération bilatérale.

Catégorie 1: coûts du soutien des fonctions essentielles

Un coût total de 77 millions de dollars est calculé pour la catégorie 1 – soutien des fonctions essentielles pour les PMA participants. La catégorie 1 comprendra un certain nombre de mesures de soutien. Le programme de travail dans chaque pays variera en fonction de la situation du pays.

- Un soutien pré-EDIC sera accordé à 20 PMA qui ne participent pas encore au CI.
- Une provision est prévue pour la réalisation des EDIC dans 20 PMA, sur la base du montant actuellement budgétisé pour la réalisation d'une EDIC.
- Le soutien du point de coordination national pourrait comprendre la couverture d'une partie des dépenses de personnel, du coût des experts locaux, d'une partie des frais de fonctionnement locaux et du coût du matériel tel que les ordinateurs et les accessoires. Une provision est prévue aussi pour des contributions à court terme, comme la réalisation d'études sectorielles et d'analyses coûts-avantages. Le gouvernement devra fournir des locaux à usage de bureaux et couvrir les frais connexes.
- L'EDIC devra être mise à jour de temps à autre. On suppose que cette mise à jour sera effectuée deux fois pendant la période de cinq ans.

	Par PMA			Nombre de PMA	Coût total Dollars
	Dollars	Nombre	Dollars		
Soutien pré-EDIC	50 000	1	50 000	20	1 000 000
EDIC	400 000	1	400 000	20	8 000 000
Soutien du point de coordination	300 000	5	1 500 000	40	60 000 000
Mises à jour des EDIC	100 000	2	200 000	40	8 000 000
Total					77 000 000

Le fonds multilatéral d'affectation spéciale pour le CI couvrira les coûts afférents aux activités de la catégorie 1 lorsqu'ils ne seront pas financés par la coopération bilatérale.

Catégorie 2: soutien de la mise en œuvre des matrices d'action

Sur la base des estimations faites par l'un des organismes d'exécution, un montant indicatif de 12 millions de dollars par pays sur cinq ans est calculé pour le soutien de la mise en œuvre dans quatre ou cinq domaines prioritaires de la matrice d'action. Ces coûts comprennent un financement relais pour le lancement des activités identifiées dans l'EDIC, telles que la préparation de projets, et la réalisation d'études de faisabilité, ainsi que le financement de projets de plus petite taille, notamment de projets d'amorçage et la mise en place de certaines infrastructures. Les activités de mise en œuvre plus importantes identifiées dans l'EDIC seraient financées en dehors du CI. On suppose qu'il y aura des divergences dans l'échelonnement de la mise en œuvre. L'hypothèse utilisée est qu'un tiers des pays sera en mesure de commencer la mise en œuvre immédiatement, un tiers pourra mettre en œuvre les deux tiers des domaines prioritaires sur cinq ans, et les pays restants un tiers sur cinq ans. Cela donne une moyenne de 8 millions de dollars par pays soit un total de 320 millions de dollars pour la catégorie 2.

	Coût par PMA	Nombre de PMA	Coût total
	Dollars		Dollars
Domaines prioritaires de la matrice d'action	8 000 000	40	320 000 000

Il est prévu que la moitié au moins des coûts afférents aux activités de la catégorie 2 seront couverts par le fonds multilatéral d'affectation spéciale pour le CI. Le reste le sera dans le cadre de la coopération bilatérale notifiée annuellement au CI.

Secrétariat exécutif

Les coûts du Secrétariat exécutif sont estimés à 14 millions de dollars sur la base des hypothèses suivantes:

- sept professionnels employés à Genève;
- les professionnels seront assistés par trois agents administratifs engagés localement;
- les frais de fonctionnement comprennent les loyers, les services collectifs, les fournitures et les autres produits non durables;
- les professionnels effectuent chaque année 30 voyages à l'étranger au total;
- bien que l'Équipe spéciale n'ait pas fait de recommandations particulières concernant l'évaluation, un chiffre indicatif est inclus;

- un chiffre est indiqué pour les coûts afférents aux ateliers et aux autres activités de mise en réseau et de sensibilisation.

	Dollars	Quantités	Années	Total en dollars
Professionnels	250 000	7	5	8 750 000
Personnel d'appui	100 000	3	5	1 500 000
Frais de fonctionnement	200 000	1	5	1 000 000
Voyages	5 000	30	5	750 000
Évaluation	200 000	1	5	1 000 000
Mise en réseau et sensibilisation	200 000	1	5	1 000 000
Total				14 000 000

Les coûts du Secrétariat exécutif seront couverts par le fonds multilatéral d'affectation spéciale pour le CI.

Méthode de financement

Le CI renforcé sera financé à la fois par des contributions à un fonds multilatéral et par des contributions bilatérales, conformément à ses objectifs. Un certain nombre de pays ont déjà annoncé leur intention de fournir des ressources, sur une base pluriannuelle, au fonds multilatéral ou bilatéralement. Pour que le CI renforcé entre en vigueur, il lui faudra disposer d'une masse critique de ressources, ce qui nécessitera un processus formel d'annonce de contributions. L'Équipe spéciale encourage tous les donateurs actuels au CI à verser des contributions au fonds multilatéral d'affectation spéciale et demande instamment aux autres donateurs d'en faire autant.